



Associations Houdain Environnement et Nord Maubeuge Environnement

(Associations membres de la Fédération Environnement Durable et de l'EPAW (European Platform Against Winfarms))

Destinataire : La rédaction du journal *La Voix du Nord* dont Estelle Bailleux

Pour information :

Sénateurs et députés du Nord.

Les élus de la Communauté de communes du Pays de Mormal

Le 20/02/2016

A deux reprises, j'ai été sollicité par des journalistes de *La Voix du Nord* concernant les conclusions du contentieux porté par notre association contestant la création d'une ZDE sur le territoire d'Houdain lez Bavay. Comme vous le savez, la décision du Tribunal Administratif (TA) nous est défavorable (*La Voix du Nord*, édition du 19/02/2016).

Les arguments avancés par le TA sont contestables et le seront par la voix de notre avocat.

Cette décision n'est pas une surprise compte-tenu de l'imposition à marche forcée d'une soit disant transition énergétique proche du délire, teintée d'un autisme technologique assumé et, encore plus fort, sans aucune évaluation économique sérieuse ^{1,3}.

La COP 21 (FLOP 21 ?) est passée par là pour enfoncer les derniers clous dans le cercueil d'une approche pragmatique de notre avenir énergétique. L'idéologie est le seul cap guidant ce qui s'apparente à un suicide technologique de grande ampleur.

Il est donc assez comique de voire s'agiter mollement quelques journalistes de la rédaction maubeugeoise de votre journal sur une décision administrative qui finalement s'apparente à un non évènement. Leur méconnaissance du dossier et de l'envers des décors de la filière éolienne est consternante.

Je suis toujours dans l'attente d'un réel travail d'investigation sur ce projet local, et, par extension, d'une analyse plus large. Il faut dire que, jusqu'à une date très récente, votre interlocuteur privilégié ayant colonnes ouvertes dans vos éditions, était l'inénarrable Emmanuel Cau, fanatique éolien en service commandé pour EELV et les lobbyistes des EnR au Conseil Régional du Nord-Pas de Calais. Cela ne facilite pas une information équilibrée.

Mais je ne désespère pas d'un sursaut professionnel, voire déontologique de votre part. Je suis prêt à vous guider dans un véritable travail d'investigation qui pourrait apporter des réponses à un tas de questions posées mais toujours sans réponses. Ci-joint un cadre d'investigation qui devrait vous faciliter la vie, intéresser vos lecteurs, rétablir la vérité et désacraliser la sainte énergie éolienne parée de toutes les vertus médiatiques.

1. <http://blog.turgot.org/index.php?post/Benard-CO2-reponse-liberale>

2. <http://www.ifrap.org/agriculture-et-energie/electricite-une-politique-francaise-irrationnelle>

3. <http://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/021686745954-electricite-limmense-faillite-de-leurope-1199347.php#>

Thème n° 1. KDE Energy France.

Aucun des journalistes qui se sont succédés dans les bureaux maubeugeois n'ont entamé une recherche sérieuse sur ce promoteur. Bonne pâte, je vous apporte quelques informations.

KDE a des intérêts non seulement néerlandais mais aussi polonais. Le responsable France est un mercenaire international de l'énergie, sans doute placé par le lobby pour verrouiller les opérations. Il a travaillé auparavant chez les câbles Pirelli, General Electric turbines, puis chez Alstom et chez Veritas. Il est chez KDE depuis 2008. On y trouve aussi une juriste d'affaires pure et dure Blandine Martin, dans le sillage de la Safer et de la Chambre de Commerce. Plus intéressant, on y trouve Christophe Lecocq un ancien de la mairie de Maubeuge avec Jean-Claude Decagny qui a travaillé dans le ...nucléaire ! Monsieur Lecocq a d'ailleurs écumé sévèrement tout le secteur en faisant miroiter des montagnes d'argent aux propriétaires fonciers et agriculteurs du coin.

Ce sont des réseaux affairistes, loin, très loin des pures convictions de l'écologie. Le patron international de KDE chez Yard Energy est un pur et dur de la finance internationale, ancien senior partner chez Price Waterhouse, Ernst Young, deux leaders de l'expertise comptable mondiale, puis banquier chez Fortis.

Après cette mise en bouche prémâchée, il vous est possible de creuser un peu plus le sillon. Nul doute que des tas de surprises vous attendent. Je pense en particulier à l'examen des bilans comptables, celui de 2013 par exemple faisant apparaître dans la colonne « chiffres clés et effectifs » des pertes conséquentes chiffrées à 2 915 049 millions d'euros. Votre sagacité journalistique vous aidera à accéder à ces informations n'en doutons pas et à poser les bonnes questions à KDE :

- Question 1.1: qui est réellement KDE Energy France et pourquoi votre journal n'évoque t'il jamais ses liens avec la finance internationale ?
- Question 1.2: quelles sont les informations disponibles sur les bilans financiers 2014 et 2015 ?
- Question 1.3: avez-vous enquêté sur les méthodes de KDE pour convaincre les propriétaires fonciers ?
- Question 1.4: qu'en est-il des rapports entre KDE et le conseil municipal d'Houdain les Bavay ?

Thème 2. La démocratie participative.

Le projet d'Houdain lez Bavay est soumis à un habillage technocratique, une dilution administrative, une paperasserie nuage de fumée et toute la panoplie des rôles décrite sur mon site (<http://www.lecolocritique.fr/eolienne/combat-local/>)

Je connais maintenant une bonne centaine d'opérations, toutes ont suivi le même scénario à la virgule près, ce qui prouve l'existence du lobby très bien structuré du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et de la Fédération Energie Eolienne (FEE). Les courroies de transmission politique sont connues, D. Baupin (EELV) et F. Brottes (PS) en sont les caricatures.

Rappelons qu'échaudé par la première réunion publique organisée par notre association, KDE , menant pas le bout du nez le conseil municipal d'Houdain lez Bavay, a saucissonné l'ultime réunion d'information un vendredi après-midi (14/11/2014) et un samedi matin (15/11/2014). Pas de réunion publique, pratiquement personne ne s'est déplacé. Et le tour est joué.

- Question 2.1 : que pensez vous et comment analysez-vous ce vernis de participation dite citoyenne ?
- Question 1.2: pourquoi les riverains n'ont-ils jamais été prévenus pendant au moins 2 ans de l'existence de ce projet?
- Question n°3 : pour le fun, vous pouvez interroger le maire sur l'état d'avancement d'un projet de centre équestre qui a permis de décaler l'implantation des éoliennes loin des propriétés de certains conseillers municipaux...

Thème 3. La production d'électricité réelle.

Voilà une bonne question à se poser, mais manifestement hors de portée de votre rédaction. C'est bien dommage car si aviez lu le rapport d'instruction sur la ZDE de la DREAL en date du 28/01/2013 (<http://www.lecolocritique.fr/eolienne/combat-local/>), vous auriez appris page 6/12, que le potentiel éolien local est tout juste suffisant à 50 m du sol. Comme vous le savez, le promoteur évalue le potentiel éolien via un mât de mesure. Ce qui amène évidemment un(e) journaliste un peu curieux(se) à poser les questions suivantes à KDE:

- Question 3.1 : quelles sont les conclusions issues de la campagne de mesures via le mât de mesure installé en novembre 2014 sur la ZDE?
- Question 3.2: quel sera le facteur de charge des éoliennes installées ?
- Question n°3.3 : Pourquoi ces informations ne sont-elles pas diffusées au public ?

Je peux déjà répondre à la place de KDE qui vous rétorquera que les données issues du mat de mesures sont privées et sensibles (ont le comprend) et ne seront pas diffusées. Evidemment, puisque le potentiel éolien est minable. En outre rien ne l'y oblige et ce, fort opportunément. Il est clair que la production d'électricité n'est pas la priorité.

Idem pour le facteur de charge. Un peu de pédagogie n'est pas inutile. Il sera estimé à moins de 20%, autrement dit, un projet estimé à 10-12 millions d'euros ne sera même pas capable de faire fonctionner votre grille-pain 80% du temps. Nous sommes donc loin de la désinformation habituelle des journaux comme le vôtre qui affirme toujours que tel ou tel projet éolien permet d'alimenter des milliers de foyers en oubliant systématiquement de préciser que c'est par intermittence. C'est moins glamour.

Thème 4. Les propriétaires fonciers en première ligne, mais pas qu'eux.

Rappelons que KDE n'achètera jamais les terrains sur lesquels seront érigées les éoliennes. Le promoteur a fait signer une promesse de bail entraînant l'obligation inéducable de signer le bail emphytéotique qui suit. En tant que bailleurs de terrains destinés à l'implantation de

parcs éoliens industriels, les propriétaires fonciers sont responsables de l'impact et des préjudices subis par les populations, les paysages et la qualité de vie, et qu'ils doivent subir les conséquences de leurs actions. Précisons que le preneur (KDE) ne s'engage pas à démolir le parc et réhabiliter le terrain en fin de vie. Son engagement est limité à «payer les frais de démantèlement et réhabilitation des terrains» sans pour autant s'engager à le faire ! La loi Macron confirme que l'exploitant réactualise tous les 5 ans le montant de la garantie financière dévolue à la remise en état du site. En cas de faillite, de dépôt de bilan ou de revente, le montant de la garantie financière serait insuffisant pour assurer un démantèlement.

Quand les contrats de rachat obligatoire de l'électricité éolienne par EDF, 15 ans garantis par l'Etat expireront, des éoliennes seront abandonnées pour non rentabilité par les promoteurs prévoyants qui incluent dans les contrats une clause de rupture de bail si EDF se désengage. Les coûts d'entretien devenant insupportables, la maintenance ne sera plus assurée.

En bon(ne) journaliste d'investigation, vous pourriez poser les questions suivantes aux propriétaires fonciers de la ZDE:

- Question 4.1. quelles sommes KDE leur a-t'il déjà versé ?
- Question 4.2. a qui appartient l'éolienne en fin de vie ?
- Question 4.3. qui va démonter les éoliennes et financer le démontage si KDE dépose son bilan ?
- Question 4.4. KDE France Energy peut-il nous prouver qu'il n'a pas l'intention de revendre ou de déposer le bilan après les 5 ans d'exploitation ?
- Question 4.5. qu'en est-il des contrats signés par KDE et d'une clause de rupture de bail si EDF se désengage ?

Question 5. Quels sont les arguments de la mairie pour soutenir ce projet ?

Voilà un grand mystère qui risque de le rester. Depuis maintenant 5 ans, je m'échine à poser les questions suivantes au maire d'Houdain les Bavay, sans réponses. Questions que vous pouvez évidemment reprendre à votre compte :

- Question 5.1 : quel est le montant réel des retombées économiques promis par KDE mais également par la clé de répartition de la nouvelle communauté de communes ?
- Questions 5.2 : combien d'emplois locaux pérennes peut-on espérer de ce projet ?
- Question 5.3. Pourquoi la Communauté de Communes du Pays de Mormal appuie t'elle ce projet ?
- Question 5.4. La commune ne doit plus toucher grand chose directement au plan fiscal puisque le produit va sûrement à l'intercommunalité. Y a-t-il une contrepartie en termes de projets financés par la Communauté sur Houdain lez Bavay?
- Questions 5.5. Des deals ont-ils été passés avec les communes voisines pour calmer les rapports éventuellement conflictuels générés pas ce projet ?
- Questions 5.6. Des conflits d'intérêts sont-ils envisageables (enfin de la véritable investigation journalistique en perspective)?

Thème 6. L'impact écologique.

Nous touchons là à un tabou. L'éolien c'est écolo donc formidable. Bien entendu l'exemple Allemand n'est jamais évoqué. Le retour en force du charbon lié à l'intermittence de l'éolien et du solaire ne mérite pas votre attention.

Pour rester dans le loco-local il se trouve que le territoire d'Houdain lez Bavay, contre toute attente, est une zone à préserver sur le plan de l'avifaune. Ici aussi, si vous aviez pris la peine de consulter notre étude faunistique réalisée par un ornithologiste indépendant des promoteurs (<http://www.lecolocritique.fr/eolienne/combat-local/>), vous auriez constaté que ce secteur doit être protégé. Ce n'est pas faute d'avoir alerté les autorités compétentes dont le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA). Seule l'OGN Belge, NATAGORA, s'est clairement positionnée contre ce projet à la lumière de ses travaux ornithologiques. Idem pour la LPO Nord en son temps.

Toujours dans le rapport d'instruction sur la ZDE de la DREAL en date du 28/01/2013, il est clair que cette zone est sensible (pages 5-6/12), que le Groupe Ornithologique Nord (GON) s'est opposé à ce projet (page 11/12) de même que le CDNPS (page 11/12).

Conclusion de la DREAL (page 11/12) : circulez il n'y a rien à voir, « l'objectif des 23% d'EnR doit être atteint ». Amen.

- Question 6.1: que pense Nord Nature Environnement de l'impact sur l'avifaune de ce projet éolien situé dans le PNRA ?
- Questions 6.2: pourquoi les agents du PNRA (pourtant nombreux) n'ont jamais réalisé d'inventaire?
- Question 6.3: pourquoi les naturalistes locaux du CPIE bocage de l'Avesnois n'ont jamais pris part à la protection du secteur malgré nos alertes ?
- Question 6.4 : a l'inverse, pourquoi l'avis de NATAGORA (Belgique) n'a jamais été pris en compte dans les décisions ?
- Question 6.5: avez-vous une idée de la méthodologie et du sérieux des conclusions du rapport sur l'impact faunistique du projet éolien réalisé par le cabinet d'études BIOTOPE-GREET (siège social 22 Bd Maréchal-Foch, BP58- 34140 Mèze)?

Thème 7. L'impact sanitaire.

Belote et rebelote, l'éolien c'est écolo donc sans danger. Jamais je n'ai lu la moindre analyse un tant soit peu scientifique sur l'impact sonore, plus exactement dans le domaine des infrasons générés par les éoliennes de plus en plus imposantes.

Dès 2006, l'Académie de Médecine recommandait que: « la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1 500 mètres des habitations soit suspendue »¹.

Le rapport de l'Afsset² est sévère à l'encontre des insuffisances des critères de protection des riverains et souligne que: « la plus totale ignorance est de règle quant à l'existence d'effets de seuil, de validité spectrale, d'application aux bruits impulsionnels, de validité en fonction de la durée d'exposition, et de limitations diverses ».

Le syndrome éolien est clairement défini, et les preuves bibliographiques s'accumulent sur l'impact sanitaire acoustique des infrasons en particulier³⁻⁵.

L'Autriche protègent ses citoyens en imposant une distance de 10 fois la hauteur des pales

soit 1 500 à 2 000 m pour des éoliennes de 150 à 200 mètres de hauteur⁶. Rien de tel en France, le lobby éolien avec l'aide d'un certain nombre d'élus sous influence coraquéés par les ONG environnementales se fichent des riverains.

Pour Houdain lez Bavay, le cabinet d'études KIETUDES, payé par le promoteur, a réalisé une étude sur l'impact acoustique des éoliennes en novembre 2014. Bien entendu, à aucun moment, n'était prévu la mesure des infrasons à l'intérieur des bâtiments.

- Question 7.1: que pensent les riverains et le conseil municipal de Hon-Hergies directement impactés par ce risque sanitaire auquel ils seront exposés?
- Questions 7.2: quelles sont les conclusions de l'étude acoustique réalisée par le cabinet d'études KIETUDES dont nous n'avons toujours pas les résultats?
- Question 7.3. les études d'impact environnementale et acoustique payées par KDE, n'ont-elles pas été corrigées et validées par le promoteur pour que les conclusions aillent dans le sens souhaité par ce dernier ?

1. http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/eolienne_sante_2006_academie_medecine.pdf

2. <http://lemontchampot.blogspot.fr/2014/11/rapport-afsset-sur-les-eoliennes.html>

3. <http://fr.friends-against-wind.org/health>

4. <http://environnementdurable.net/sante.htm>

5. <http://lemontchampot.blogspot.fr/2014/12/approche-epidemiologique-des-tres.html>

6. <http://fr.friends-against-wind.org/realities/10h-regel>

Conclusion

Nous nous lassons de répéter la même chose depuis des années et d'interroger à la fois les élus et les journalistes, sans réponse.

Rappelons qu'à titre individuel et collectivement nous nous sommes adressés à de multiples reprises à *La Voix du Nord* sur la problématique des EnR et de l'écologie en général:

1. <http://www.lecolocritique.fr/eolienne/combat-local/>

2. <http://www.lecolocritique.fr/echanges-epistolaires/la-journaliste/>

3. <http://www.lecolocritique.fr/echanges-epistolaires/les-journalistes/>

4. <http://www.lecolocritique.fr/echanges-epistolaires/le-journaliste/>

Selon la technique du « *courage fuyons* », aucune réponse ni participation au débat d'idée. Il s'agit certainement de la mise en œuvre du débat citoyen encencé par certains mais sévèrement calibré pas d'autres. Il y a des limites à l'esprit critique tout de même.

J'espère que ces quelques éléments d'information vous aideront à enfin produire un article sérieux sur le fond.

Bon courage
Thierry Levent

Contact :

Mail: thierrylevent@sfr.fr

